

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DU 158** - Attribution de la dénomination « rue René Clair » à une voie du 18e arrondissement.

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "rue René Clair" à la voie identifiée par l'indicatif CI/18, créée dans le cadre de l'aménagement du secteur 122 rue des Poissonniers, propriété communale et destinée à devenir publique, commençant au droit du numéro 17 allée d'Andrezieux (actuellement en impasse), puis à terme rue Ordener et finissant 114 rue des Poissonniers (18e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination "rue René Clair" est attribuée à la voie identifiée par l'indicatif CI/18, commençant au droit du numéro 17 allée d'Andrezieux (actuellement en impasse), puis à terme rue Ordener et finissant 114 rue des Poissonniers (18<sup>e</sup>).